

Conférence de presse

Intendance des impôts du canton de Berne
Lundi 21 janvier 2008



Bienvenue!



Déroulement de la conférence

Bruno Knüsel (intendant des impôts)

- Rétrospective
- Nouveautés
- Infos
- Questions

Yvonne v. Kauffungen (chargée de communication)

- Nouveautés dans la communication

Sandra Schönbächler (informaticienne)

- Version de démonstration de TaxMe online (nouveautés)



Rétrospective de l'année 2007

- Ligne info-service de l'Intendance des impôts
- Nouvelle téléphonie pilote à l'ICI
- Lettre à l'intention des jeunes
- Règlement des dossiers: quelques chiffres
- Nouveau certificat de salaire



Ligne info-service ICI 0848 844 411: chiffres 2007

	Appels entrants	Appels traités	%
janvier	26'226	24'545	93,59
février	29'632	27'823	93,90
mars	32'887	29'965	91,12
avril	20'356	19'767	97,11
mai	24'258	23'531	97,00
juin	31'961	29'780	93,18
juillet	20'142	19'368	96,16
août	23'896	23'049	96,46
septembre	22'685	21'804	96,12
octobre	20'005	19'499	97,47
novembre	22'628	22'092	97,63
décembre	24'106	23'102	95,84
Total	298'782	284'325	95,47 en moyenne

Maximum et minimum (sur 8 heures)

- 4 juin (lundi) 2'603 appels
- 27 juillet (vendredi) 553 appels

Nouvelle téléphonie de l'ICI

- avant: centraux téléphoniques régionaux
 - non reliés à la téléphonie interne
- après: nouveau central téléphonique unique pour l'ensemble de la Direction des finances (031 633 xx xx)
- pas de déplacement de personnel
- les appels continuent de passer par la ligne info-service 0848 844 411
- depuis décembre 2007: expérience pilote à Bienne
- 2008: Berthoud, Thoune et Moutier



Lettre à l'intention des jeunes

- Nous écrivons à tous les jeunes de 16 ans (nés en 1991)
 - premier contact avec l'ICI
 - signalement de l'obligation faite aux personnes qui travaillent d'établir une déclaration d'impôt
 - signalement des médias électroniques
- Nous admettons qu'ils renoncent à établir leur déclaration sur papier
 - amélioration et réussite de la communication
 - en moyenne, augmentation significative de l'utilisation d'Internet



Règlement des dossiers de l'année fiscale 2006

Dossiers traités (situation au 6.1.2008):

- personne physiques 85,71%
- salariés 89,08%
- imposition des entreprises 71,73%

→ But réaliste: règlement définitif de 95% des dossiers à la date de dépôt de la nouvelle déclaration d'impôt



Evolution des médias électroniques

	CD	Internet	Papier	Autres
jan. 2003/ DI 2002	159'833	2'807	343'821	24'957
jan. 2007/ DI 2005	156'399	71'073	272'639	61'310
jan. 2008/ DI 2006	178'412 + 14%	95'359 + 34%	210'696 - 23%	80'735
	273'771			



Nouveau certificat de salaire: premières expériences

- Sujet des allocations pour frais plus au premier plan
 - Impression du code-barres pas encore généralisée
 - Report du dépôt du NCS dû à la réorganisation des milieux économiques
 - NCS obligatoire à partir de l'année fiscale 2007
 - Possibilité de transmission électronique à l'administration via la PUCS: www.swissdec.ch
- certificat de salaire obligatoire
- transmission électronique non obligatoire



Nouveautés déclaration d'impôt

- Prolongations de délai
- Loi sur le partenariat enregistré
- Abattement sur l'impôt 2008
- Conséquences de la révision de la LI



Prolongations de délai avant

- octroi systématique de prolongations jusqu'au 15 novembre
 - prolongations gratuites sur Internet
 - retour tardif des déclarations d'impôt
 - également de plus en plus fréquent pour les particuliers
 - grande nombre de demandes „inutiles“ (cas simples)
 - risque de ne pas atteindre (de nouveau) les buts de production
- réaction nécessaire



Règlementation à partir de la période fiscale 2007

- Prolongation jusqu'au 15 septembre
 - gratuite pour les demandes déposées sur Internet
 - 20 CHF pour les demandes déposées par courriel ou courrier
- Prolongation jusqu'au 15 novembre: payante
 - 10 CHF pour les demandes déposées sur Internet
 - 20 CHF pour les demandes déposées par courriel ou courrier

→ Confirmation de l'octroi de la prolongation



Loi sur le partenariat enregistré

- Loi fédérale du 18 juin 2004
- Les personnes liées par un partenariat enregistré sont traitées comme des personnes mariées
- Déclaration d'impôt commune
- Leurs revenus et fortunes respectifs sont additionnés
- Application du barème des personnes mariées
- Registre et formulaires adaptés en conséquence



Abattement sur l'impôt cantonal 2008

- révision LI adoptée en mars 2007
- contestée sur certains points par un projet populaire
- votation fixée au 24 février 2008
- en cas d'acceptation de l'un ou l'autre projet, les parties non contestées entrent en vigueur le 1.1.2008
- abattement sur l'impôt cantonal en 2008
- influe déjà sur les tranches 2008
- aucune conséquence pour la déclaration d'impôt et la taxation 2007



Conséquences de la révision de la LI

- Relèvement de la déduction pour dons à 20%
 - Imposition partielle des dividendes
 - Procédure de décompte simplifiée des bas revenus (loi sur le travail au noir)
 - Nouvelle réglementation de la transposition et de la liquidation partielle analogue au droit fédéral
 - Décisions sur remise contestables auprès de la Commission des recours en matière fiscale
- systématiquement pour les faits intervenant à partir du 1.1.2008, donc DI 2007 pas encore concernée



Impôts 2008

- Vous trouverez des infos sur la révision de la LI à l'adresse suivante:
www.fin.be.ch/site/sv-steuerverwaltung.ch
 - en particulier, comparaisons des charges fiscales sur le revenu et la fortune
 - comparaison intercantonale des charges fiscales
 - conséquences financières
- pas d'effet sur les impôts 2007 et 2008
- dépendent du résultat de la votation



Communication: généralités

- Sondage 2005 des citoyens et citoyennes
 - besoin / demande de plus d'infos
- Buts 2008 de la communication:
 - améliorer
 - intensifier
 - professionnaliser
- Rendre l'Intendance des impôts visible
 - remplacer (visuellement et verbalement)
l'administration par l'être humain



Nouvelle image graphique de l'ICI

Fondée sur les principes du canton

Utiliser notre marge de manoeuvre

But: image uniforme / identité visuelle distincte



Points forts

- „Cure de jouvence“ pour notre ours et assignation d'un rôle clair (agent de liaison)
- L'être humain domine l'univers graphique de l'ICI
 - dans l'idéal, personnel de l'ICI dans son environnement professionnel (authenticité)
- Définition du graphisme, des caractères, couleurs et formats

L'ours, notre agent de liaison



Délai et adresse d'envoi

Prière de déposer les certificats de salaire **d'ici au 31 janvier 2008**,
dernier délai à l'adresse suivante:

Intendance des impôts du canton de Berne
Groupe de travail numérisation CS
Engelhaldestrasse 12
3012 Berne

Imprimés

Exemple: dépliant accompagnant le NCS



Le guide

Dans ce guide, vous trouverez des indications pour établir les nouveaux certificats de salaire:

Version longue

> www.steuerkonferenz.ch/pdf/NLA_Lang_Guide_250806_2.pdf

Version courte

> www.steuerkonferenz.ch/pdf/NLA_Kurz_Guide_250806.pdf

Guide imprimé: téléphone 0844 844 411 (lu-vé, 8-12h/13-17h)

Autres conseils

Vous trouvez une **foire aux questions** sur le certificat de salaire et d'autres **informations** utiles à ce sujet sur le site internet
> www.steuerkonferenz.ch

Vous trouvez des **informations** utiles sur la **procédure unifiée de communication des salaires (PUCS)** sur le site
> www.swissdoc.ch

Vous pouvez télécharger un **feuillelet d'information** sur la **procédure unifiée de communication des salaires (PUCS)** et sur **swissdoc** sur le site
> www.swissdoc.ch/fr/fr/er/swissdoc-certificat_salaire_khnbuchhaltungen.pdf

Questions - Contacts

Vous avez des questions de fond auxquelles le guide ne vous permet pas de répondre?
Intendance des impôts du canton de Berne
Téléphone 0844 844 411 (lu-vé, 8-12h/13-17h)
E-mail: johnhauwels@fn.be.ch

Vous avez des questions sur la procédure unifiée de communication des salaires (PUCS)?
www.swissdoc.ch/fr/fr/ncbtd (formulaire à remplir)

Vous avez des questions sur le programme Certificat de salaire électronique CSZ?
Administration fédérale des contributions
Division impôt fiscal direct,
Impôt anticipé et droits de timbre
Eigerstrasse 65, 3003 Berne
E-mail: ovis@sv.admin.ch



Merci de nous accorder votre attention!

A partir de 2007, l'utilisation du nouveau formulaire de certificat de salaire est obligatoire dans le canton de Berne. Dans cette notice, nous vous présentons les modifications les plus importantes apportées par ce formulaire et répondons à toutes les questions essentielles que les employeurs pourraient se poser à ce sujet. Nous vous y communiquons aussi les coordonnées de vos principaux interlocuteurs. Nous vous remercions par avance de bien vouloir lire cette notice et de faciliter de la sorte le traitement des nouveaux certificats de salaire par nos services.
Notice (y compris liens actifs) sur notre site internet www.sv.fn.be.ch

Formulaire de certificat de salaire en ligne ou sur PC

Nous ne vous envoyons plus les formulaires automatiquement. Par contre, nous vous offrons plusieurs outils novateurs pour déposer les nouveaux formulaires de certificat de salaire:

> **Transmission par voie électronique via la procédure unifiée de communication des salaires (PUCS)**
Pour cela, vous avez besoin d'un logiciel de comptabilité salariale compatible avec l'interface de swissdoc. Pour savoir si votre fournisseur de logiciels est certifié en conséquence, cliquez sur le lien
> www.swissdoc.ch/fr/verzeichniss_hersteller_khnbuchhaltungssysteme.pdf
Vous trouverez aussi de plus amples informations sur la PUCS sur le site
> www.swissdoc.ch

> **Certificat de salaire électronique CSI: formulaire papier avec code-barres bidimensionnel préimprimé**
Avec ce programme, qui remplit les normes actuelles de sécurité, vous pouvez établir autant de certificats de salaire que vous le souhaitez. Les certificats sont automatiquement imprimés avec un **code-barres**. Téléchargement gratuit du certificat.

Sur le site Internet de la Conférence suisse des impôts:
> www.steuerkonferenz.ch/fr/salaire.htm
Sur le site Internet de l'Administration fédérale des contributions:
> www.estv.admin.ch/fr/dsbt/documentation/johnhauwels.htm

> **Etablissement du certificat directement sur ordinateur**
Vous complétez les certificats de salaire directement à l'écran avant de les imprimer. Vous trouvez le fichier dont vous avez besoin également sur internet aux adresses suivantes:
> www.steuerkonferenz.ch/fr/salaire.htm
> www.estv.admin.ch/fr/dsbt/documentation/johnhauwels.htm

Formulaire de certificat de salaire imprimé

Vous pouvez aussi commander les formulaires officiels imprimés aux adresses suivantes:

> **Vous avez besoin de 20 formulaires maximum:**
Intendance des impôts du canton de Berne, Expédition et imprimés
Case postale 8204, 3001 Berne
Téléphone 0848 844 411 (lu-vé, 8-12h/13-17h)
E-mail: spedition@fn.be.ch

> **Vous avez besoin de plus de 20 formulaires:**
Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)
Fellerstrasse 21, 3003 Berne
Téléphone 031 325 50 50, e-mail: verkauf.ziv@ofcl.admin.ch
> www.bundspublikationen.admin.ch
critère de recherche: certificat de salaire

Conseils

Voici les quelques critères formels importants que vous devez respecter lors de l'établissement des certificats de salaire:
- Utilisez **exclusivement** la mise en page officielle conformément au guide.
- Indiquez les montants sans séparateur de milliers (pas d'apostrophe, pas de point, etc.).
- **Arrondissez systématiquement** tous les montants au franc inférieur.
- Indiquez le numéro AVS à 11 chiffres.
Exemple: 123.45.678.910 ou 12345678910
- Ecrivez toutes les dates en chiffres.
Exemple: 01.01.2007 ou 31.12.2007
- Laissez entièrement vierges (sans «0» ni «-») les champs que vous ne complétez pas.

Nous nous réservons la possibilité de retourner à leur expéditeur les certificats de salaire qui ne sont pas correctement complétés.



Délai et adresse d'envoi
Prière de déposer les certificats de salaire d'ici au **31 janvier 2008**, dernier délai à l'adresse suivante:

Intendance des impôts du canton de Berne
Groupe de travail numérisation CS
Engelheldenstrasse 12
3012 Berne

„10 minutes“ – newsletter électronique

- paraît 4x par an

- Numéro 1/2008 paraît le 21 janvier 2008
- gratuit
- uniquement sur abonnement
- actuellement 35'000 abonné-e-s



Annexes aux tranches d'impôt

Nouveautés 2008

- meilleure utilisation de ce média direct et avantageux
- augmentation du contenu par rapport aux années passées
- plateforme d'information offrant des avantages supplémentaires aux citoyens et citoyennes
- dans le style de la newsletter électronique „10 minutes“
 - adaptation des contenus
 - courtes et concises



Spécimens d'annexes aux tranches d'impôt



10 minutes Des nouvelles fraîches de l'Intendance des impôts

Abonnez-vous dès maintenant pour recevoir conseils, infos et nouvelles fraîches!

L'Intendance des impôts a sans cesse des informations importantes sur les impôts, qui peuvent vous intéresser et vous être utiles.

Mais comment pouvez-vous obtenir ces informations? Tout simplement en vous abonnant à notre nouvelle newsletter électronique «10 minutes»!

Vous connaissez l'Intendance des impôts parce qu'elle vous envoie votre déclaration d'impôt, vos bordereaux et les décisions de taxation. A l'avenir, nous voulons toutefois vous fournir **davantage d'informations** au sujet des impôts. A partir de 2008, nous publierons environ quatre fois par an ce bulletin d'information bref et concis du nom de «10 minutes», qui abordera **quantité de sujets variés et actuels** autour des impôts dans le canton de Berne. **Vous pouvez vous abonner sans attendre à notre newsletter électronique «10 minutes».**

Voici comment procéder:

1. **Abonnez-vous** à notre newsletter sur le site www.sv.fin.be.ch
2. **Nous vous enverrons** ensuite un **courriel** à l'adresse que vous nous aurez communiquée.
3. Par mesure de sécurité, vous devrez ensuite confirmer votre abonnement **en activant un lien** que nous vous communiquerons.

Il va de soi que vous pourrez par la suite modifier, actualiser ou supprimer votre profil en tout temps.

Nous enverrons le premier numéro de «10 minutes» à tous les abonnés à mi-janvier 2008. Il devrait les captiver!

«10 minutes» – des nouvelles fraîches de l'Intendance des impôts
N'attendez pas pour vous abonner à notre newsletter électronique sur www.sv.fin.be.ch

Intendance des impôts du canton de Berne



Formulaire CD

Installer sur le PC – saisir les données – imprimer – signer (formulaires 1 et 3)

> Logiciel permettant aux personnes physiques, indépendants et agriculteurs compris, de remplir leur déclaration d'impôt.

- > Installation locale sur votre PC.
- > Utilisation simple et conviviale.
- > Possibilité d'importer vos données de référence (nom, adresse, comptes, etc.) à partir de la dernière version.
- > Fonction d'enregistrement automatique évitant toute perte de données.

Le CD TaxMe est disponible gratuitement aux bureaux des impôts communaux, aux accueils de l'Intendance des impôts, dans les agences de la BEB/BE, ainsi qu'à l'accueil de l'assurance immobilière (VBI/AB). Vous pouvez également vous procurer la dernière version du CD de chez vous en téléchargeant à l'adresse suivante: www.sv.fin.be.ch - Le CD - Télécharger. L'Intendance des impôts n'envoie aucun CD par la poste.



Formulaire Papier

Saisir sur Internet – transmission sécurisée des données – imprimer et signer la déclaration de validation uniquement

- > Aucune installation locale nécessaire: vous remplissez votre déclaration d'impôt sur Internet.
- > Transmission sécurisée de toutes les données, comme pour le télébanking.
- > Nous vous adressons par courrier postal votre numéro GOP, ainsi que le numéro de cas et le code d'identification dont vous avez besoin pour accéder à TaxMe online, avec votre déclaration d'impôt papier.
- > Votre déclaration d'impôt est pré-remplie vos données de référence (nom, adresse, immeubles, etc.) y figurant déjà.
- > Utilisation simple et conviviale.
- > Vous pouvez interrompre votre saisie à

- l'importe quel moment et la reprendre plus tard, car l'Intendance des impôts n'a accès à vos déclarations qu'après que vous les avez validées.
- > Votre déclaration d'impôt n'est considérée comme déposée qu'une fois que nous avons reçu la déclaration de validation signée de votre main.
- > Vous pouvez aisément importer vos données de référence (nom, adresse, comptes, etc.) à partir du CD TaxMe.
- > TaxMe online est également doté d'une fonction d'archivage des formulaires, pour les compiler comme sur papier!
- > Demander une prolongation de délai en ligne.
- > Nouveauté: simulation du calcul de l'impôt désormais possible après validation de la déclaration d'impôt!

Formulaire Portail

S'abonner:

- > Sur simple demande d'abonnement au portail, vous recevrez par mail les dispositions d'utilisation ainsi qu'un formulaire.
- > Retournez-nous ce formulaire signé par courrier postal.
- > Nous vous adresserons ensuite votre liste personnelle de codes nécessaire à la procédure d'authentification sécurisée (comme pour le télébanking).

Les services proposés:

- Ma taxation**
- > Demander une prolongation de délai en ligne, utiliser TaxMe online, consulter le statut de taxation, afficher et imprimer des formulaires
- Mes paiements et bordereaux**
- > Modifier mes références bancaires ou postales, consulter mes arriérés d'impôt ou mes intérêts au jour déterminant, un extrait de compte et mes conventions de paiement, commander des bulletins de versement

Le portail TaxMe est unique en Suisse!
Il est accessible à l'ensemble des personnes physiques contribuables dans le canton de Berne, indépendants et agriculteurs compris mais la fixation des personnes imposables à la source. Une fois abonné, divers services fonctionnent sur le modèle du télébanking sont à votre disposition. Vous pouvez consulter votre dossier fiscal et modifier vous-même certaines données. Le portail est en constante évolution et propose sans cesse de nouveaux services.

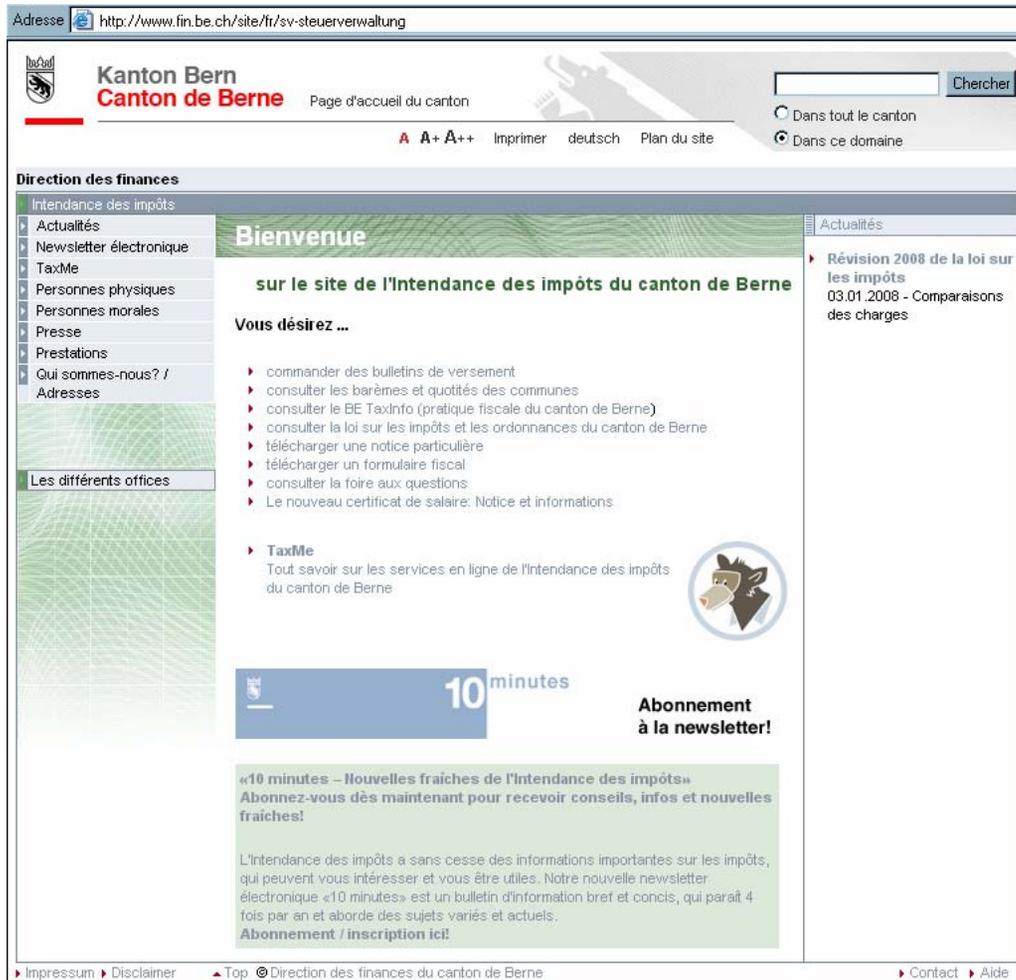
Mesures de marketing

Manifestations publiques 2008

- Présence à la BCBE: Berne / Thoune / év. Bienne
- Salon de la maison individuelle 2008 à Berne (du 6 au 9 mars)
- Cours de saisie en ligne à l'intention des seniors
- Infos à l'intention des écoles



L'Internet d'aujourd'hui: www.sv.fin.be.ch



The screenshot shows the website for the Canton of Bern's tax administration. The browser address bar displays "http://www.fin.be.ch/site/fr/sv-steuerverwaltung". The page header includes the logo of the Canton of Bern, the text "Kanton Bern Canton de Berne", and a search bar with a "Chercher" button. Below the header, there are navigation links for "A A++", "Imprimer", "deutsch", and "Plan du site". The main content area is titled "Direction des finances" and "Intendance des impôts". A left sidebar contains a menu with items like "Actualités", "Newsletter électronique", "TaxMe", "Personnes physiques", "Personnes morales", "Presse", "Prestations", "Qui sommes-nous? / Adresses", and "Les différents offices". The main content area features a "Bienvenue" message, a list of services under "Vous désirez ...", and a "TaxMe" section. A right sidebar shows "Actualités" with a news item about the 2008 revision of tax law. At the bottom, there is a "10 minutes" newsletter subscription banner and a footer with "Impressum", "Disclaimer", "Top", "© Direction des finances du canton de Berne", "Contact", and "Aide".



L'Internet de demain: web08

Exemple:
site Internet de la
Direction de
l'Economie publique
= modèle de
référence pour le
canton de Berne



Adresse <http://www.vol.be.ch/site/fr/index>

Kanton Bern
Canton de Berne Page d'accueil du canton

Chercher

Dans tout le canton
Dans ce domaine

Imprimer [deutsch](#) Plan du site

Direction de l'économie publique Page principale

La Direction Economie & Travail **BECO** Agriculture & Nature **OAN** Forêt & Dangers naturels **OFOR**

La Direction

La Direction de l'économie publique et ses offices sont actifs dans les domaines de l'économie, de l'agriculture, de la sylviculture et de la protection de l'environnement. >>

BECO – Economie & Travail

Le beco Economie bernoise s'engage en faveur de l'économie, de la promotion économique, de la protection des travailleurs et de l'environnement, de la santé au travail, et soutient les demandeurs d'emploi lors de leur réinsertion sur le marché du travail. >>

OAN – Agriculture & Nature

L'Office de l'agriculture et de la nature est le centre cantonal de compétences pour les questions liées à l'agriculture et à la nature; il exécute la politique agricole et la politique de protection de la nature de la Confédération et du canton. >>

OFOR – Forêt & Dangers naturels

L'Office des forêts coordonne et défend les intérêts liés aux forêts, gère les forêts domaniales et organise la protection contre les dangers naturels. >>

Le directeur



Andreas Rickenbacher, conseiller d'Etat

- Ma semaine politique
- Mes priorités politiques
- Allocutions
- Publications

Focus & Actualité

Direction
Euro 2008 : Berne miraculeuse
Le canton de Berne souhaite une cordiale bienvenue aux amateurs de football et aux médias ... >>

Direction
Stratégie de croissance 2007
Le canton de Berne va de l'avant. « Renforcer le site d'implantation », « renforcer le ... » >>

[Autres actualités](#)



Merci pour votre attention!